Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260727-D_2026_6_2-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_6_2

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 19

Votants : 23

Objet : Concarneau Cornouaille Agglomération - Cession de terrain dans la zone d'activité de Kergazuel

L' an deux mille vingt six, le lundi 29 juin à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du Bureau : 25 Juin 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Madame COUSIN Laurence, Monsieur COLLE Gaël, Madame DANJOU Maryse, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Madame EVEN Martine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur RIMBERT Ugo, Monsieur GUERNALEC Christian, Madame LE CUNFF Claire

Pouvoirs :
Madame ROBIN Renée a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Madame BLAYO Annick a donné pouvoir à Madame COLINET Camille
Monsieur THUARD Jean-Charles a donné pouvoir à Madame COUSIN Laurence
Monsieur LEBRESNE Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur GUERNALEC Christian

Absent(s) : Madame LE COZ Louise

Excusé(s) : Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude

Secrétaire de Séance : Madame Camille COLINET

Domaine et patrimoine / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu les statuts de Concarneau Cornouaille Agglomération ;
Vu l'avis du service des Domaines auprès de la Direction générale des finances publiques en date du 03 juin 2026 ;
Vu l'examen en commission communale « Finances, moyens généraux » du 22 juin 2026 ;

M. Le Maire rappelle que Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) dispose de la compétence relative au développement économique, au titre de ses compétences obligatoires, et assure notamment l'aménagement et la gestion des zones d'activités du territoire. Sur la zone d'activités de Kergazuel à Pont-Aven, M. Le Maire indique qu'il a été constaté que certaines parcelles sont restées à appartenir à la commune et ont vocation à être cédées à l'agglomération au titre de sa compétence en la matière. Il précise que cette cession est d'autant plus pertinente que ces terrains s'inscrivent dans un ensemble foncier intéressant un acteur économique local dans un projet de développement d'activité.

Pour information, le service des Domaines a été sollicité et a rendu un avis le 03 juin 2026 proposant un prix de 8,00 € le m^2. Considérant la démarche de régularisation foncière envisagée auprès de CCA, la surface restreinte de ces terrains constituant un délaissé et l'aménagement de cette zone d'activité économique à charge de l'agglomération, M. Le Maire propose au titre de l'intérêt général une cession comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260727-D_2026_6_2-DE

Section	N°	Localisation	Cédant	Acquéreur	Contenance	Montant
B	1249	Cleu Nizon	Commune	Concarneau Cornouaille Agglomération	63 m^2	1,00 €
B	1251				250 m^2	

Il précise que les frais de mutation seront intégralement à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

• Approuve la cession des parcelles B 1249 et B 1251, ou toute autre référence cadastrale à venir, auprès de Concarneau Cornouaille Agglomération selon les modalités et conditions financières fixées dans le tableau ci-dessus par le Conseil municipal,

• Dit que les frais de mutation (frais d'acte notarié, bornage, arpentage…) sont à la charge de l'acquéreur,

• Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et document en application de la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL

MAIRIE DE PONT-AVEN FINISTÈRE

Emis le 29/06/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 27/07/2026